



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20190325-CONS-AG-19-030
-DE
Date de réception préfecture : 05/04/2019

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 25 mars 2019

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Modification du tableau des effectifs - Création de 21 emplois permanents d'agents de maîtrise

L'An Deux Mille dix-neuf, le 25 mars à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 11 mars 2019.

PRESENTS : Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Philippe PERETTI, Emmanuelle DE GENTILI, Pierre SAVELLI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Matteo LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Jean-Jacques PADOVANI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGIO, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Françoise VESPERINI, Linda PIPERI.

ONT DONNE POUVOIR :

Valérie BIANCHI	à	Guy ARMANET
Angèle BRUNINI	à	Jean-Joseph MASSONI
Pierre-Noël LUIGGI	à	Serena BATTESTINI
Etienne PERFETTI	à	Jean BIAGGINI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Céline SIMONI	à	Marie-Dominique GIAMARCHI
Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGIO
Jean-Noël VALERY	à	Michel ROSSI
Jean ZUCCARELLI	à	François-Xavier RIOLACCI

QUORUM : 21

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Marie-Paule HOUEMER, Jean-Michel SAVELLI, Lucien NATALI, Julien MORGANTI, Marie-Dominique CARRIER.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

OBJET : Modification du tableau des effectifs - Création de 21 emplois permanents d'agents de maîtrise

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés préfectoraux n°40 du 28 décembre 2016 et n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le budget de l'établissement ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant ;

Considérant, d'une part, que plusieurs agents de notre établissement sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial, au titre de la promotion interne 2018 ;

Considérant, d'autre part, qu'afin de permettre la promotion de ces agents, il convient de créer les 21 emplois permanents à temps complet correspondants ;

Considérant que les emplois laissés vacants devront être supprimés, après avis du Comité Technique Paritaire ;

Vu l'avis favorable du bureau du 4 février 2019 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

-De créer 21 emplois permanents à temps complet pour l'exercice des fonctions suivantes :

- 4 emplois de chef d'équipe à la direction de la collecte
- 1 emploi de coordonnateur piscine
- 8 emplois d'agent de collecte
- 2 emplois d'agent de maintenance
- 4 emplois d'agents d'exploitation
- 2 emplois d'agent d'entretien et de gardiennage des équipements sportifs

-Que ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires de catégorie C de la filière technique relevant du grade d'agent de maîtrise ;

OBJET : Modification du tableau des effectifs - Création de 21 emplois permanents d'agents de maîtrise

DIT

Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

